

15 parvis René-Descartes BP 7000, 69342 Lyon cedex 07 Tél. +33 (0)4 37 37 60 00 www.ens-lyon.fr

DELIBERATION 11 CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE PLENIERE 16 DECEMBRE 2019

Suivi du portail master

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,

Vu le décret n°2012-1334 du 11 septembre 2017 modifiant le décret n°2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master.

Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 16 décembre 2019, adopte la délibération suivante :

Article 1. Capacités d'accueil

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés les capacités d'accueil suivantes :

L'ENS de Lyon peut accueillir en première année des diplômes nationaux de master, selon les mentions concernées, des étudiants, y compris en réinscription, dans les limites fixées ci-dessous.

Mentions du diplôme national de master	Capacité d'accueil
Analyse et politique économique	12
Arts de la scène	10
Biologie*	55
Cinéma et audiovisuel	7
Didactique des sciences	4
Etudes européennes et internationales	20
Géomatique Géomatique	2
Gestion de l'environnement	6
Histoire His	12
Histoire de la philosophie	18
Humanités numériques	5
Informatique	38
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	45
Lettres	30
Mathématiques et applications	30

Modalités de recours contre la présente délibération : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS de Lyon et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon. Date de transmission au contrôle de légalité : 16 décembre 2019

Date de publication sur le site internet de l'Ecole: 17 décembre 2019





Mentions du diplôme national de master	Capacité d'accueil
Monde médiévaux	5
Mondes anciens	12
Philosophie	10
Sciences cognitives	4
Sciences de la matière*	68
Sciences de la Terre et des planètes, environnement	16
Sciences des religions et sociétés	3
Sciences sociales	20
Sociologie	8
Ville et environnements urbains	8

*Pour ces deux formations, les capacités d'accueil seront partagées entre l'ENS de Lyon et l'Université Lyon 1. L'ENS de Lyon affichera les capacités suivantes sur le portail Trouver mon master :

Street, Street, Street, St.	ENS de Lyon
Biologie	27
Sciences de la matière	34

Article 2. Critères d'examen des dossiers

Dans la limite des capacités d'accueil fixées ci-dessus, l'accès en première année du diplôme national de master pour les mentions ci-dessus énoncées est subordonné aux modalités de sélection suivantes :

- Pour les normaliens élèves et étudiants, l'admission en première année du diplôme national de master est subordonnée à la validation du plan d'études annuel par le vice-président aux Études.
- Pour les auditeurs, l'admission en première année du diplôme national de master est effectuée sur dossier par la commission d'admission de l'ENS de Lyon.

Les critères d'admission des normaliens élèves et étudiants et des auditeurs en première année du diplôme national de master peuvent différer selon la mention concernée. Sont notamment pris en compte le niveau académique, la qualité du parcours, la cohérence du projet professionnel et la motivation du candidat.

Nombre de membres constituant le conseil : 25

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 25

Nombre de voix favorables : 25 Nombre de voix défavorables : /

Nombre d'abstentions : /

Fait à Lyon, le 16 décembre 2019,

Le Président de l'ENS de Lyor

Jean-François PINTON



